

## Maîtrise des dépenses de fonctionnement – Pas d'augmentation des impôts locaux Baisse des indemnités des élus

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la commune.

Le budget 2015 est placé sous **le signe de la vigilance et des économies**. Vigilance dans les investissements d'abord. Moins d'investissements, car la commune ne peut se permettre d'accroître son endettement (768 euros/habitant).

La vigilance est également de mise pour tout ce qui a trait au fonctionnement de la commune, dans un contexte national tendu qui se traduit notamment par une baisse annoncée des dotations de l'État. Pour Chabons, cela représentera une perte de 20 000 euros cette année.

Des économies de l'ordre de 6,9 % ont été décidées sur les charges à caractère général. Il a été décidé une baisse de 10 % sur les indemnités des élus.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune de conserver des marges de manœuvre pour continuer à investir et pour remplir chaque jour ses missions notamment en matière de l'enfance (école, cantine, NAP ...), des associations, en matière d'équipements publics ou d'entretien du patrimoine communal. Les charges de personnel augmentent de 3,7 % suite à l'embauche de personnels contractuels pour la cantine, les NAP (rythmes scolaires), l'augmentation indiciaire des salaires.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

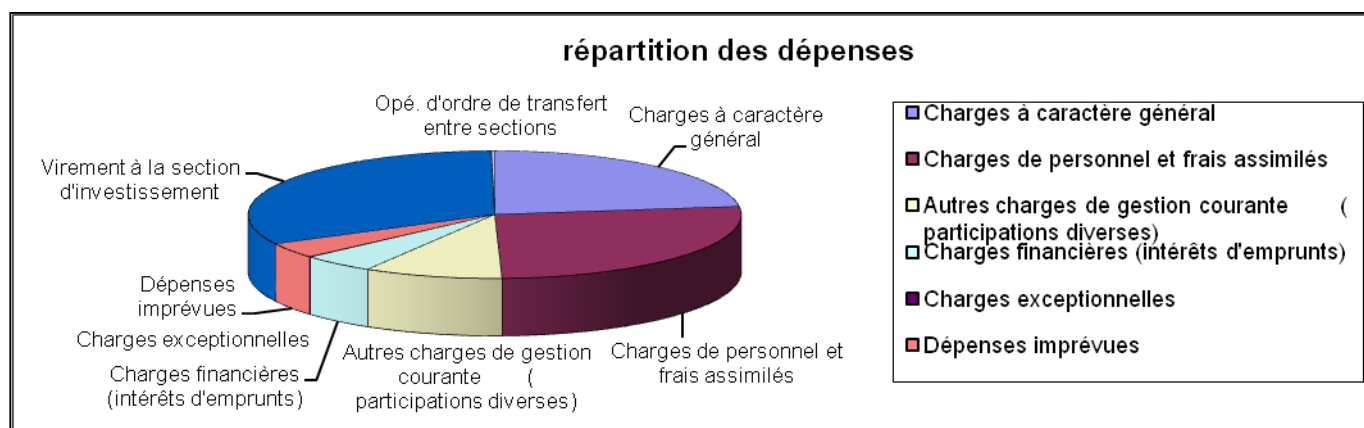
Libellé	2014	2015
Charges à caractère général	380 139	353 792
Charges de personnel et frais assimilés	393 508	408 110
Autres charges de gestion courante (participations diverses)	142 882	139 580
Charges financières (intérêts d'emprunts)	76 840	73 700
Charges exceptionnelles	1 500	1 520
Dépenses imprévues	27 000	60 000
Virement à la section d'investissement *	476 744	498 232
Opération d'ordre de transfert entre sections	3 480	3 480
<b>TOTAL</b>	<b>1 502 093</b>	<b>1 538 414</b>

Dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels,
- les dépenses d'entretien et de fournitures,
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

\* **Autofinancement** : il est constitué par l'épargne que la commune parvient à dégager grâce à des recettes plus élevées que ses dépenses de fonctionnement. Cela lui permet d'investir en limitant les emprunts.

### répartition des dépenses



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	2 014	2 015
Atténuations de charges	5 400	17 350
Produits des services, du domaine et ventes...	100 200	72 700
Impôts et taxes	629 200	636 200
Dotations et participations	392 950	369 290
Autres produits de gestion courante	11 000	2 000
Produits exceptionnels	1 700	1 700
Report excédent	361 643	439 174
<b>TOTAL</b>	<b>1 502 093</b>	<b>1 538 414</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti),
- des dotations versées par l'État,
- des ressources d'exploitation des domaines,
- des produits financiers.

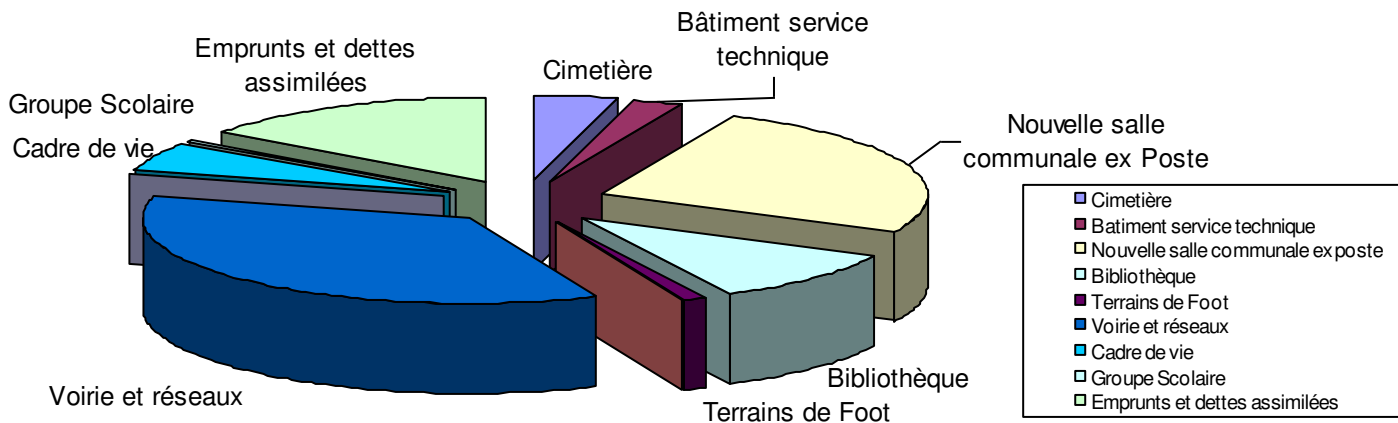
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
Libellé	2015
Installations générales	193 255
Opérations d'équipements	498 605
dont :	
Cimetière	24 000
Bâtiment service technique	15 000
Nouvelle salle communale (ex poste)	150 000
Bibliothèque	60 000
Terrains de Foot	5 800
Voirie et réseaux	209 500
Cadre de vie	32 100
Groupe Scolaire	2 200
Emprunts et dettes assimilées	87 170
Dépenses imprévues	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>829 030</b>

Le budget d'investissement retrace les programmes d'investissements en cours ou à venir. Les dépenses correspondantes sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et le cas échéant par l'emprunt. La section d'investissement a vocation à modifier, entretenir ou développer le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent :

- les remboursements des emprunts
- les travaux d'équipement
- les acquisitions immobilières et mobilières.

**Répartition des principales dépenses d'investissement**



<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Libellé	2015
Subventions d'investissement	67 000
Taxe d'aménagement	25 000
Reversement TVA	31 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	188 218
Virement de la section de fonctionnement	498 232
Solde recettes « investissements » 2014	16 100
Divers	3 480
<b>TOTAL</b>	<b>829 030</b>

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts ainsi que de l'autofinancement qui vient de la section de fonctionnement.